

RCS : BAYONNE

Code greffe : 6401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BAYONNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 01094

Numéro SIREN : 877 595 520

Nom ou dénomination : 100% CONNECT

Ce dépôt a été enregistré le 14/03/2022 sous le numéro de dépôt 1624

Bilan actif

Copie certifiée conforme par le Président

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 30/06/2021	Net 30/06/2020
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	14 957	4 238	10 719	
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	650	1	649	
Autres immobilisations corporelles	3 007	673	2 334	658
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	715 164	276 332	438 832	438 832
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	1 455		1 455	1 455
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	735 232	281 243	453 989	440 945
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	275 429		275 429	268 639
Autres créances	41 750		41 750	59 651
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	13 894		13 894	37 166
Charges constatées d'avance (3)	1 040		1 040	901
TOTAL ACTIF CIRCULANT	332 112		332 112	366 359
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	1 067 343	281 243	786 100	807 303
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan passif

	30/06/2021	30/06/2020
CAPITAUX PROPRES		
Capital	15 000	15 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-265 478	
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-39 530	-265 478
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	-290 008	-250 478
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	660 228	796 702
Emprunts et dettes financières diverses (3)	114 048	115 079
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	191 083	91 057
Dettes fiscales et sociales	110 511	54 255
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	238	688
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	1 076 108	1 057 781
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	786 100	807 303
(1) Dont à plus d'un an (a)	505 479	660 123
(1) Dont à moins d'un an (a)	570 629	397 658
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	France	Exportations	30/06/2021	30/06/2020
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	846 542		846 542	444 829
Chiffre d'affaires net	846 542		846 542	444 829
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			8 807	
Autres produits			24	1
Total produits d'exploitation (I)			855 373	444 829
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements			32 189	7 914
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			450 066	289 133
Impôts, taxes et versements assimilés			8 049	1 694
Salaires et traitements			298 071	96 384
Charges sociales			105 554	32 423
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			4 820	91
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
- Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges			137	43
Total charges d'exploitation (II)			898 886	427 683
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			-43 513	17 147
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)			12 500	10 000
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)			12 500	10 000
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				276 332
Intérêts et charges assimilées (4)			5 055	16 292
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			5 055	292 624
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			7 445	-282 624
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			-36 068	-265 478

Compte de résultat (suite)

	30/06/2021	30/06/2020
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)		
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	61	
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)	61	
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-61	
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	3 401	
Total des produits (I+III+V+VII)	867 873	454 829
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	907 403	720 307
BENEFICE OU PERTE	-39 530	-265 478
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

ANNEXE

Désignation de la société : SAS 100 % CONNECT

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2021, dont le total est de 786 100 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 39 530 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2020 au 30/06/2021.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 12/10/2021 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/06/2021 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014, modifié par le règlement ANC n° 2016-07 du 04 novembre 2016 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 3 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

100% CONNECT
SAS au capital de 15.000 euros
4 ROUTE DE PITOYS, LES PYRAMIDES
64600 ANGLET
877 595 520 RCS BAYONNE

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ASSOCIES
DU 31 DÉCEMBRE 2021**

L'an deux mille vingt-et-un,
Le trente-et-un décembre,
A onze heures et demie,

Les associés de la société 100% CONNECT (la « **Société** »), se sont réunis au siège social, sur convocation régulière du Président de la Société.

Les associés ont émargé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom qu'en qualité de mandataire.

Monsieur Romain Miremont préside la séance en qualité de gérant de la société HOLDING CONNECT SARL, Présidente de la Société.

La feuille de présence est arrêtée et atteste de ce que les associés présents ou représentés possèdent 15.000 actions sur les 15.000 actions ayant le droit de vote, soit 100 % des actions ayant droit de vote. En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose ensuite sur le bureau et met à la disposition des associés :

- Les copies des lettres de convocation à l'assemblée générale adressées aux associés ;
- La feuille de présence à l'assemblée générale, à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés par des mandataires ;
- Un exemplaire des statuts de la Société ;
- Le rapport du Président (comportant le rapport de gestion) ;
- Le rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce ;
- L'inventaire de la Société ainsi que le bilan, le compte de résultat et l'annexe concernant l'exercice clos le 30 juin 2021 ;
- Le texte des projets de résolutions ; et

- Le texte des questions écrites posées par des associés.

Le Président fait observer que la présente assemblée a été convoquée conformément aux dispositions des statuts et déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés et/ou tenus à leur disposition au siège social, depuis la convocation de l'assemblée.

L'assemblée générale lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle que les associés se sont réunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du Président sur l'activité de la Société ;
- Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2021 et quitus au Président ;
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2021 ;
- Présentation du rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce, et approbation desdites conventions ;
- [...];
- [...];
- Pouvoirs en vue des formalités.

Il est ensuite donné lecture à l'assemblée générale du rapport établi par le Président.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Le Président déclare se tenir à la disposition de l'assemblée générale pour fournir à ceux des membres qui le désirent, toutes explications et précisions nécessaires ainsi que pour répondre à toutes observations qu'ils pourraient juger utiles de présenter.

Diverses observations sont échangées puis, personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour.

PREMIÈRE RÉSOLUTION

Approbation des comptes annuels

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2021 et du rapport du Président sur l'exercice écoulé, :

- **Approuve** ces comptes tels qu'ils ont été établis, lesdits comptes se soldant par une perte de 39.530 euros ;
- **Approuve** les opérations traduites dans ces comptes.

En conséquence, elle donne quitus au Président pour l'exécution de son mandat au cours dudit exercice.

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, l'assemblée générale **constate** que la Société n'a enregistré au cours de l'exercice clos le 30 juin 2021 (i) aucune somme au titre des dépenses ou charges non déductibles visées à l'article 39-4 de ce même Code et (ii) aucune somme visée à l'article 39-5 du même Code.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

Affectation des résultats

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2021 et rapport du Président sur l'exercice écoulé, **décide** d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 39.530 euros de la manière suivante :

Origine

- Résultat déficitaire de l'exercice : 39.530 euros.

Affectation

- Apurement des pertes par affectation au compte de report à nouveau, soit – 39.530 euros
- Solde du compte de report à nouveau : - 305.008 euros
- Solde des capitaux propres : - 290.008 euros.

Rappel des dividendes distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée générale **prend acte** que, s'agissant du second exercice, il n'y a jamais eu lieu à distribution de dividendes.

Capitaux propres

Les résultats de l'exercice ne permettent pas de reconstituer les capitaux propres de la Société, qui demeurent donc inférieurs à la moitié du capital social.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉSOLUTION

Approbation des conventions réglementées

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, :

- **Prend acte** des conclusions de ce rapport quant aux conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce ;
- **Approuve** successivement chacune des conventions conclues au cours de l'exercice écoulé qui y sont mentionnées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

[...]

CINQUIEME RESOLUTION

[...]

SIXIÈME RESOLUTION

Pouvoirs

L'assemblée générale **donne** tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de l'assemblée générale à l'effet de procéder à toutes les formalités prescrites par la loi relativement à l'une ou plusieurs des résolutions adoptées aux termes de la présente assemblée.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à douze heures trente.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et chacun des associés.

_____ [Fin de l'extrait] _____

Le présent extrait est certifié conforme par le Président de la Société.



HOLDING CONNECT SARL

Président

Représentée par son gérant, Monsieur
Romain Miremont